



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-125

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**7- RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un emploi de chargé de publication au sein du service communication

Le mandat 2014-2020 a permis de renforcer les actions de communication de l'agglomération et de l'accompagner dans sa mutation. Au cours de ce mandat, l'agglomération a changé de statut, de nom, de logo, de bâtiments, a acquis de nombreuses compétences supplémentaires et construit plusieurs bâtiments neufs. Ces éléments ont changé l'image de Quimperlé Communauté auprès des habitants du territoire et des partenaires extérieurs.

Ces changements ont largement impacté le service communication qui a dû développer de nouveaux outils pour accompagner cette mutation. Ainsi, le service communication a accompagné la création de nouveaux services au sein de l'agglomération (Régie des eaux, Conservatoire de musique et de danse, SITC (service intercommunal de travaux communaux), instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme, contrat local de santé, Schéma vélo, Patrimoine ...) et l'ouverture de nouveaux bâtiments communautaires (base de surf, base de canoë, ALSH de Bannalec et Scaër, pôles d'échanges multimodaux de Quimperlé et Bannalec...). Au-delà de la nécessaire information des habitants et des partenaires, ces nouveautés ont eu un impact sur les effectifs de l'agglomération. Le nombre d'agents a augmenté rapidement entraînant de nouveaux besoins de communication interne.

Les besoins en information et en communication sont donc aujourd'hui plus importants, des projets comme la mise en place d'un intranet / réseau social interne ou le développement des réseaux sociaux, de la vidéo paraissent incontournables, c'est pourquoi le service communication doit se réorganiser et se renforcer.

Aussi, la création d'un poste de chargé de publication doit permettre au service de faire face aux besoins de contenus croissants, qu'ils soient écrit ou multimédia tout en permettant le développement de la communication interne.

Le chargé de publication rédigera, mettra en forme et préparera la diffusion de l'information en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics et des supports (print et numérique) à partir d'informations recueillies.

Cet emploi aura pour principales missions:

- De proposer et de réaliser des reportages et de rédiger des articles pour le Magazine et les supports de communication
- De proposer et de réaliser des reportages vidéos et /ou photos
- De gérer le site internet de Quimperlé Communauté
- D'animer les réseaux sociaux de Quimperlé Communauté

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi de chargé de publication dans le cadre d'emplois de rédacteur territorial.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi de chargé de publication dans le cadre d'emplois de rédacteur territorial.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC